

## URGENT SVP victime d'une injustice en plein partiel

Par **badgyalw**, le **21/08/2023** à **17:05**

Bonjour, je m'appelle Lina et je suis étudiante en L2 eco gestion. Durant le premier semestre j'ai assisté au partiel de macro économie, celui-ci n'autorise pas les calculatrices scientifiques mais seulement les calculatrices non-programmables.

Donc logiquement je range ma calculatrice scientifique, et je prends la non-programmable.

Quelques minutes après le début de l'épreuve, j'ai remarqué que les élèves autour de moi utilisaient leur calculatrice scientifique, donc j'appelle un surveillant et je lui demande pourquoi, il me dit : elle est autorisée ( sur la feuille d'examen il était écrit interdit et j'ai bien vu une TI 82 utilisée par plusieurs étudiants)

je lui demande si je peux ranger la non programmable et prendre la scientifique il me dit : non.

Le problème c'est que j'avais des résultats super bizarres malgré la démarche qui était bonne.

Donc au final j'ai eu 2.

Je recroise le professeur ( de macroéconomie) qui m'avait dit non durant l'examen quelques temps après et je lui explique la situation, j'étais en pleurs...

et la blague .. il me dit que ce journal il n'était pas d'humeur et que l'administration l'avait appelé en urgence etc et que du coup il disait n'importe quoi...

J'ai essayé d'en parler au prof de cm et l'administration ils ne veulent rien entendre

aidez moi svpppp

Par **C9 Stifler**, le **21/08/2023** à **21:12**

Bonjour,

L'interdiction des calculatrices scientifiques programmables s'explique du fait de la possibilité de stocker des données sous la forme d'un programme ?

Il paraît tout de même étrange que vous obteniez des résultats différents entre une calculatrice non-programmable et une calculatrice programmable.

Comme c'était durant un examen, je suppose que vous n'êtes pas la seule à être dans cette situation. Il faudrait essayer de voir avec les autres étudiants pour regrouper votre demande. Il faudra tout de même démontrer que l'inégalité de traitement a réellement eu des conséquences substantielles sur les résultats. La réticence de l'administration et du professeur vient potentiellement de cet aspect du problème.

Par **badgyalw**, le **21/08/2023** à **21:20**

Oui c'est pour cela qu'elle était interdite mais le problème c'est que la majorité l'ont utilisée durant l'examen.

J'en ai parlé et personne n'est dans la même situation que moi...

Cette situation est pesante, à cause de cela je dois redoubler mon année quand même .....

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/08/2023** à **07:35**

Bonjour

En avez-vous parlé au responsable de la licence ?

Par **C9 Stifler**, le **22/08/2023** à **08:36**

Re,

Avez-vous refait les calculs litigieux à tête reposée pour confirmer l'étrangeté des résultats ?

En soi, c'est moins le résultat qui compte que la méthode. De ce fait, le professeur a dû théoriquement vous attribuer des points si le raisonnement était cohérent, bien que le résultat ait été " vicié ".